

Indissolubilité du mariage et puissance paternelle.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b039_f0423**

Source**Boite_039-24-chem | La législation du mariage chrétien.**

Langue**Français**

TypeFiche**Lecture**

Personnes citées**[Nougarède de Fayet, André-Jean-Simon](#)**

Références bibliographiques**[Nougarède de Fayet, Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce depuis leur origine dans le droit civil et coutumier jusqu'à la fin du XVIIIe siècle 1803](#)**

Référentiel BNF**<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb310265342>**

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Nougarède de Fayet, André-Jean-Simon (1765-09-20 -- 1765-09-20)

TITRE

Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce depuis leur origine dans le droit civil et coutumier jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par André Nougarède

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE

1803

EDITEUR

Paris : Le Normant , 1803

Indissolubilité du mariage et puissance paternelle

420

Les lois romaines disent tout "sur le
de l'ère que ils ont donné à la
puissance paternelle;" les lois romaines
"regardent les sources de la loi de
la loi législative sur le mariage."

"C'est donc la législation ~~de mariage~~ romaine
la loi de l'indissolubilité du lien filial
avait garanti la constitution de la
durée de leur famille, ainsi, dans la
législation française, je reconnais que la
loi de l'indissolubilité du ~~mariage~~ leur con-
jugat avait assuré la famille et in-
assuré leur prospérité; qu'il doit conti-
nuer une abolir la puissance paternelle."



(XII)

4 # peut de savoir "si ces 2 lois
peuvent exister ensemble;" ils coexistent

un effet sur "celle de nos monnaies qui
s'obtiennent aux loix romaines", et
que l'on attribuait "le nom de Roy, de
descent : (XIII) ; ils se modifient et
par la suite, et n'offrent "de plus un
lourd que conquits ont une détermination :
"1. le rapport de la réalité qu'ils
opposent à la corruption des mœurs, et de
la supériorité de ces lois, d'union et
de prospérité qu'ils ont eue à nos jours."
(XIII)

A. Nougarede. Histoire des lois
jurisprudence. Paris 1803.
I. Préface.